



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.46/2
2 juin 2025

Original : ANGLAIS

Septième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocole relatif à la Pollution due à des sources et activités terrestres dans la Région des Caraïbes

Virtuelle, du 22 au 25 juillet 2025

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction et objectifs

1. La présente réunion constitue la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST), créé en vertu de l'article XIV du Protocole LBS, à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole LBS en août 2010. En vertu de l'article XIII.2.c, le Secrétariat de la Convention de Cartagena est chargé de fournir l'assistance dont le CCST peut avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions, comme indiqué à l'article XIV.
2. Conformément au plan de travail et au budget approuvés pour 2023-2025, la septième réunion du STAC LBS se tiendra du 22 au 25 juillet 2025.
3. Les objectifs proposés pour la septième réunion du STAC LBS sont les suivants :
 - Évaluer les projets et activités mis en œuvre par le Secrétariat et les Centres d'activité régionaux (CAR) du LBS dans le cadre du sous-programme Évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP) au cours de la période 2023-2025 ;
 - Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la sixième réunion du STAC du LBS, des décisions de la sixième Conférence des Parties au Protocole LBS et des décisions pertinentes de la dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena ;
 - Examiner l'état d'avancement de la ratification et/ou de la mise en œuvre du Protocole LBS dans les pays membres ;
 - Examiner et fournir des contributions techniques au projet de plan de travail de l'AMEP pour l'exercice biennal 2026-2027, en vue de sa soumission et de son approbation par la septième Conférence des Parties au Protocole LBS ; et
 - Formuler des recommandations concernant la mise en œuvre du Protocole LBS, pour examen par la septième Conférence des Parties au Protocole LBS.

Cette réunion se tient en télé-conférence. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de réunion par voie électronique et pour téléchargement le cas échéant.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte par le Secrétariat le mardi 22 juillet 2025 à 8h00 (GMT-5).

Point 2 de l'ordre du jour : Élection des membres du bureau

5. Les participants à la réunion seront invités à élire parmi les parties un président, deux vice-présidents et un rapporteur pour la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

(a) Règlement intérieur

6. Le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), tel qu'il figure dans le document PNUE 2010 et adopté conformément à l'article 20 de la Convention de Cartagena, s'appliquera à la conduite de la réunion.

(b) Organisation des travaux

7. L'anglais, le français et l'espagnol seront les langues de travail de la réunion. Une interprétation simultanée dans ces langues sera assurée pour la réunion. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans toutes les langues de travail.
8. Le Secrétariat propose de convoquer la réunion en sessions plénières, avec l'assistance de groupes de travail. Le président peut également créer d'autres groupes de travail. L'interprétation simultanée ne sera pas disponible pour les groupes de travail.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

9. La Réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour de la Réunion. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat est contenu dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/1** et l'ordre du jour provisoire annoté dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/2**.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen des activités du sous-programme AMEP pour la période 2023-2025

(a) Examen de l'état de la ratification et de l'adhésion au protocole LBS

10. Le Secrétariat présentera l'état actuel des ratifications et/ou adhésions au Protocole LBS tel que fourni par le Gouvernement de Colombie, en tant que Dépositaire de la Convention de Cartagena et tel que fourni dans **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.3**.

(b) Examen des activités

11. Le Secrétariat sera invité à faire une présentation sur les projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Protocole LBS et sur leurs réalisations. Au cours de sa présentation, le Secrétariat se référera au document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.4**, ainsi qu'à d'autres informations et documents de référence pertinents, le cas échéant. Au cours de cette présentation, le Secrétariat résumera également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Recommandations du Sixième STAC LBS, des Décisions de la Sixième COP LBS et des Décisions pertinentes de la Dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

12. Les deux centres d'activité régionaux LBS seront invités, dans le cadre de la présentation du Secrétariat, à rendre compte de leurs activités en faveur du Protocole LBS (**UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.5**).
13. La Réunion sera invitée à commenter et/ou à demander des éclaircissements supplémentaires sur les projets et les activités mis en œuvre au cours de la période biennale et à formuler des recommandations, le cas échéant.
14. The President will invite the Government of Trinidad and Tobago as Chair of the Working Group on Environmental Monitoring and Assessment to report on the working group's activities **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.6**.
15. Le Président invitera le Gouvernement de Trinité-et-Tobago, en tant que Président du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement, à présenter un rapport sur les activités du groupe de travail **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.6**.
16. La Réunion sera invitée à faire des commentaires et/ou à demander des éclaircissements supplémentaires et à faire des recommandations, le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour : Documents d'information

17. Le Président invitera les centres d'activité régionaux CIMAB et IMA à présenter les documents d'information suivants pour discussion et recommandations sur la voie à suivre :
 - Projet de lignes directrices pour la classification des eaux : **UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 Rev.1**.
 - Critères et normes régionaux pour les charges d'azote (N) et de phosphore (P) dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles : **UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.17 Rev.1**.
 - Recommandations pour la modification du Protocole LBS afin de faciliter une réutilisation accrue des eaux usées domestiques, y compris l'adoption de nouveaux critères ou normes pour les rejets d'eaux usées domestiques **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.13**.
 - Évaluation et recommandations sur la gestion des ressources en eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena **UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.9 Rev.1**.

Point 7 de l'ordre du jour : Projet de plan de travail pour le sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2026-2027

18. The Meeting will be invited to review and comment on the draft documents from the AMEP Sub-Programme and, subject to any proposed modifications, endorse the Draft Work Plan for 2026-2027 and the Work Plans presented by the LBS RACs. The updated Draft Work Plan and a Draft Budget will be forwarded to the Seventh Meeting of the Contracting Parties for the LBS Protocol for approval.
19. La réunion sera invitée à examiner et à commenter les projets de documents du sous-programme AMEP et, sous réserve de toute modification proposée, à approuver le projet de plan de travail pour 2026-2027 et les plans de travail présentés par les CAR LBS. Le projet de plan de travail actualisé et le projet de budget seront transmis à la septième réunion des Parties contractantes au Protocole LBS pour approbation.

20. La réunion sera invitée à formuler des commentaires et/ou des recommandations supplémentaires concernant les mesures nationales et régionales visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

21. Les participants à la réunion seront invités à soulever d'autres questions qui ne sont pas couvertes par les points précédents de l'ordre du jour, mais qui sont pertinentes pour le champ d'application de la réunion.
22. Les demandes des gouvernements membres ou des organisations observatrices souhaitant faire de brèves présentations à la réunion seront prises en compte à ce moment-là.
23. Les participants à la réunion seront invités à formuler des commentaires et/ou à demander des éclaircissements supplémentaires et à faire des recommandations, le cas échéant.
24. Le Secrétariat invitera les gouvernements membres à manifester leur intérêt pour accueillir les prochaines réunions du Secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour : Adoption des recommandations de la réunion

25. Le rapporteur de la réunion présentera le projet de recommandations de la réunion (document **UNEP(DEPI)/CAR WG.46/5**). La réunion sera invitée à adopter les recommandations, avec les modifications et corrections à apporter au projet, le cas échéant.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

26. La réunion devrait être clôturée le vendredi 25 juillet 2025 à 13 h par le président de la réunion et le Secrétariat.